

AR PREFECTURE

016-211601687-20161118-20161109D-DE
Regu le 21/11/2016

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

L'an deux mil seize

Le 18 novembre à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Éric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 novembre 2016

PRESENTS : MMES BOULAI – MOUNIER – PENIGAUD – SAVIN

MM. SAVIN – BARRAL – BOISSIER DESCOMBES – BOIVENT – CABROLIÉ – FAURE – SUTRE

EXCUSÉS : MME GAILHOUSTET

MM. BOIREAU – DESCLIDES – ESTIENNE

POUVOIR :

MME GAILHOUSTET a donné pouvoir à M SAVIN

M. BOIREAU a donné pouvoir à MME SAVIN

M. SUTRE a été nommé secrétaire de séance.

2016-11-09 D

Objet : Fusion syndicats d'eau – Détermination du nom et de l'adresse du siège social

Dans le cadre de la fusion des syndicats d'eau, il convient d'ores et déjà de définir le nom et le siège du nouveau syndicat qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5211-5-1, L. 5211-41-3 III et IV et L. 5214-1 et suivants ;

VU la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, notamment l'article 60 III ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 mars 2016 arrêtant le schéma départemental de coopération intercommunale de Charente ;

VU l'avis des membres du futur syndicat, Monsieur le Maire propose d'émettre un avis favorable pour que **Syndicat d'adduction d'eau potable du Nord-Ouest** soit le nom de la fusion des syndicats d'eau, et de décider que le siège du nouveau syndicat issu, au 1^{er} janvier 2017, de la fusion des syndicats d'eau se situera à **la Maison de l'eau à SAINT FRAIGNE** et de charger Monsieur le Maire, en tant que de besoin, de l'exécution de la présente délibération, qui sera notifiée au préfet de Charente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, émet un avis favorable sur le nom du futur syndicat d'eau ainsi que sur l'adresse de son siège et donne mandat à Monsieur le Maire pour exécuter la présente décision.

Fait à Jauldes, le 21 novembre 2016

Le Maire

Eric SAVIN

